

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-001

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 69 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 84

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-001
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Désignation d'un secrétaire de séance		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Suzanne LEBRETON, secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-002

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 69 – Procurations : 15 – Voix délibératives : 84

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Christophe SILARD

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-002
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Etat des décisions du Président au cours du mois de décembre 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°CA-2020-052 en date du 27 juillet 2020, CA-2020-092 du 12 octobre 2020 et CA-2021-082 du 27 septembre 2021 relatives à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire :

- Prendre acte des décisions prises par le Président au cours du mois de décembre 2024, annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
 Suzanne LEBRETON,



Le Président,
 Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-003

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 69 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 84

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Christophe SILARD

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-003
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Délibérations du Bureau Communautaire du 9 décembre 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°CA-2020-053 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des délibérations n°DB-2024-143 à DB-2024-149 du Bureau Communautaire du 9 décembre 2024, annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
 Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
 Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-004

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 69 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 84

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Christophe SILARD

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-004
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-005

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 73 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 89

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Direction Pilotage administratif et Relations aux communes	N° DE L'ACTE : CA- 2025-005
TRANSITION ECOLOGIQUE		
Objet : Réseau de chaleur urbain - Approbation du choix du concessionnaire, du contrat et autorisation du Président à signer le contrat		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération ».

Ainsi, la présente délibération vise à :

- Approuver le choix de retenir comme concessionnaire NGE CONCESSIONS,
- Approuver le contrat de concession de service public (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation avec ledit candidat,
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat et les actes nécessaires à la mise en œuvre du contrat.

Pour rappel sur la procédure de concession de service public

Depuis plusieurs années, Dinan Agglomération s'inscrit dans une réflexion partagée et globale interdépendante pour lutter contre le changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (ci-après « PCAET ») 2021-2026 a ainsi été approuvé par le Conseil Communautaire. Il vise les objectifs suivants :

- Diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre,
- Diviser par 2 la consommation énergétique,
- Multiplier par 2 la séquestration carbone (par les forêts, prairies, etc.),
- Multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable.

Aux termes du PCAET, Dinan Agglomération, en coopération avec le Syndicat mixte de traitement des déchets du Pays de Rance et de la Baie (ci-après « SMPRB ») a étudié la possibilité de créer un réseau de chaleur jusqu'à la zone agglomérée de Dinan permettant le chauffage d'équipements sportifs, de bâtiments tertiaires, de logements collectifs

Le SMPRB est en effet propriétaire d'une Unité de Valorisation Energétique, disposant de quantité de chaleur non valorisée qui pourrait être transférée vers la zone agglomérée de Dinan.

Lors du Conseil Communautaire du 23 octobre 2023, il a été décidé d'approuver le principe d'une concession de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur.

Ce réseau de chaleur sera alimenté par la chaleur résiduelle disponible de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets existante et propriété du SMPRB.

Un Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) a été transmis au BOAMP et au JOUE et au Moniteur le 05 février 2024.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 29 avril 2024 à 12h00.

Trois candidats ont remis une candidature :

- NGE CONCESSIONS,
- ENGIE SOLUTIONS,
- DALKIA.

Lors de la séance du 7 juin 2024, la Commission de Concession et Délégation de Service Public (CCDSP) de Dinan Agglomération a procédé à l'analyse des candidatures reçues dans le cadre de la consultation et a admis ces trois candidats à remettre une offre initiale.

Lors de la séance du 7 juin 2024, la CCDSP a procédé à l'analyse des offres initiales et a émis un avis positif à ce que les négociations soient engagées avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre initiale.

Deux séances de négociation se sont déroulées avec chacun des candidats les 18 juillet et 26 septembre 2024.

A la suite de ces négociations, une demande d'offre finale a été adressée à l'ensemble des candidats.

Les trois candidats ont remis leur offre finale dans les délais impartis.

Après analyse des offres finales sur la base des critères de jugement précisés dans le règlement de consultation, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le choix du candidat NGE CONCESSIONS comme attributaire du contrat de concession de service public.

Les motifs de ce choix sont exposés dans le rapport du Président transmis aux membres du Conseil communautaire plus de 15 jours avant la tenue de la séance, soit le 03 janvier 2025.

Le projet de contrat

Le contrat a pour objet de confier au concessionnaire un contrat de concession de service public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur de Dinan.

Le contrat portera sur une durée prévisionnelle de 27 ans dont une durée fixe d'exploitation du réseau de 25 ans à compter de la mise à disposition de la chaleur par l'UVE, conformément aux stipulations de la Convention UVE. Cette date est fixée au 14 octobre 2027.

L'économie du contrat est précisée en annexe des présentes.

Sont annexés à la présente délibération, les documents qui ont été transmis ou mis à disposition des membres du Conseil communautaire :

- Annexe 1- Le rapport du Président relatif aux motifs du choix du candidat et à l'économie générale du contrat,
- Annexe 2- Le projet de contrat et ses annexes,
- Annexe 3- Le procès-verbal de la Commission de délégation de service public dressant la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Annexe 4- Le procès-verbal de la commission de délégation de service public relatif aux offres initiales des candidats,
- Annexe 4bis- Le rapport d'analyse des offres initiales,
- Annexe 5- Le rapport d'analyse des candidatures.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants, L. 2121-12,

Vu les articles L.3100-1 et suivants et R. 3100-1 du Code de la commande publique,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-143 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 23 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le lancement d'une procédure de concession de service public,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres initiales remises par les candidats,

Vu le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat NGE CONCESSIONS comme attributaire du contrat,

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes,

Considérant que dans le cadre d'une délégation de service public, les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante pour choisir le délégataire doivent lui être transmis quinze jours au moins avant d'en délibérer,

Considérant que l'ensemble de ces documents ont été transmis aux conseillers communautaires le 3 janvier 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le choix de retenir comme concessionnaire pour la consultation relative à une concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur de Dinan Agglomération le candidat NGE CONCESSIONS,
- **Approuver** le contrat tel que résultant du processus de négociation,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à apporter, le cas échéant, des ajustements de détail au projet de contrat tel que résultant du processus de négociation ne remettant pas en cause des éléments substantiels de celui-ci,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure tout acte nécessaire à la conclusion du contrat,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Abstentions : 6, Non votants : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-006

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-006
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Prolongation du défi Val-vert sur l'année et adoption du règlement		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Les biodéchets, constitués des déchets végétaux et des déchets alimentaires, font partie des gisements prioritaires identifiés pour répondre à l'enjeu intercommunal de réduction des déchets.

Pour encourager les communes à mettre en place des pratiques exemplaires en matière de réduction et de valorisation de leurs déchets végétaux et alimentaires, Dinan Agglomération propose depuis septembre 2021 le fonds de concours défi Val-vert.

Après 4 années de mise en œuvre, ce dispositif a permis d'aider au financement de 48 projets.

Principe

Considérant que l'émergence de certaines initiatives peut nécessiter une phase préparatoire de long terme et que des besoins restent identifiés pour permettre le changement de pratiques, il est proposé de prolonger le défi Val-vert sur les années 2025 et 2026.

La prolongation de ce dispositif vise à poursuivre le soutien aux communes qui expérimentent une démarche vertueuse en matière de réduction et/ou de valorisation de proximité des déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts communaux et/ou des déchets alimentaires produits au sein des établissements et équipements publics locaux dont elles ont la compétence.

Une enveloppe annuelle de 30 000€ sera allouée au financement de ce dispositif jusqu'en 2026 inclus, soit sur 2 années.

Modalités

Les modalités de financement restent inchangées par rapport à celles approuvées par délibération en date du 27 septembre 2021 :

- Taux de financement de 30% du montant HT de l'investissement, plafonné à 5 000 € / commune / an,
- Participation de la commune d'au moins 50% du montant de la dépense, après déduction de toutes les subventions.

Les investissements soutenus comprennent les équipements de broyage, de tonte mulching, de taille douce ou raisonnée, de compostage et les équipements nécessaires aux phases de tri et de regroupement des biodéchets, préalable à une valorisation organique.

Sont éligibles les projets d'investissement d'un montant minimum de 1 000 € HT, sachant qu'un même projet d'investissement peut inclure l'acquisition de plusieurs matériels. Les projets éligibles se font hors renouvellement de matériels.

Il est proposé d'ajouter la condition suivante : ne sont pas éligibles au défi Val-vert les communes ayant déjà perçu un financement dans le cadre de ce dispositif au cours des 2 ans précédant la nouvelle demande, sauf si la nouvelle demande porte sur un achat mutualisé avec au moins une autre commune éligible.

Ces propositions impliquent l'approbation du règlement Défi Val-vert 2025-2026 présenté en annexe.

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Vu la délibération n°CA-2024-009 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 19 février 2024 approuvant le règlement révisé du Défi Val-Vert 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la prolongation du défi Val-vert jusqu'au 31 décembre 2026,
- **Approuver** d'allouer à ce dispositif une enveloppe de 30 000 € annuelle et ce jusqu'en 2026, soit 60 000 € sur 2 années,
- **Approuver** le règlement Défi Val-vert 2025-2026 présenté en annexe,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-007

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUINEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-007
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Taden pour l'acquisition d'une tondeuse mulching et de deux déshydrateurs		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Taden a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Taden – acquisition de 2 déshydrateurs (demande en date du 26 septembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition 2 déshydrateurs	5 933,00 €	Dinan Agglomération	30%	1 779,90 €
		Autofinancement	70%	4 153,10 €
TOTAL (HT)	5 933,00 €	TOTAL (HT)	100%	5 933,00 €

- Taden – acquisition d'une tondeuse mulching (demande en date du 25 novembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition tondeuse mulching	9 000,00 €	Dinan Agglomération	30%	2 700,00 €
		Autofinancement	70%	6 300,00 €
TOTAL (HT)	9 000,00 €	TOTAL (HT)	100%	9 000,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 1779,90 € à la commune de Taden pour le projet d'acquisition de 2 déshydrateurs,
- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 2 700 € à la commune de Taden pour le projet d'acquisition d'une tondeuse mulching,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-008

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-008
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune d'Aucaleuc pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune d'Aucaleuc a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Aucaleuc – aménagement d'une plateforme de compostage communale (demande en date du 14 novembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Construction plateforme de compostage	8 480,00 €	Dinan Agglomération	30%	2 544,00 €
		Autofinancement	70%	5 936,00 €
TOTAL (HT)	8 480,00 €	TOTAL (HT)	100%	8 480,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 2 544 € à la commune d'Aucaleuc pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

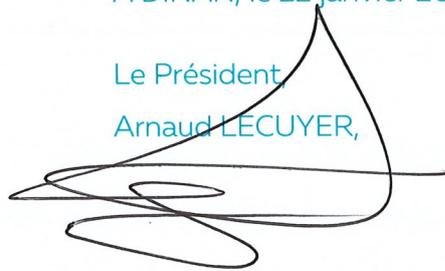
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LÉCUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-009

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 – Procurations : 16 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUANEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-009
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Trélivan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, les communes de Trélivan a sollicité un fonds de concours pour le projet suivant et selon les plans de financement ci-dessous :

- Trélivan – acquisition d'un robot de tonte mulching (demande en date du 25 novembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition robot de tonte mulching	23 500,00 €	Dinan Agglomération	21%	5 000,00 €
		Autofinancement	79%	18 500,00 €
TOTAL (HT)	23 500,00 €	TOTAL (HT)	100%	23 500,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la commune de Trélivan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,



Le Président,

Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-010

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-010
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
Objet : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune d'Yvignac-la-Tour pour le projet d'aménagement d'un espace de tri des biodéchets au cimetière		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune d'Yvignac-la-Tour a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Yvignac-la-Tour – aménagement d'un espace de tri des biodéchets au cimetière (demande en date du 26 novembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Aménagement espace de tri	3 828,00 €	Dinan Agglomération	30%	1 358,40 €
Acquisition bacs de tri	700,00 €	Autofinancement	70%	3 169,60 €
TOTAL (HT)	4 528,00 €	TOTAL (HT)	100%	4 528,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 1 358,40 € à la commune d'Yvignac-la-Tour pour le projet d'aménagement d'un espace de tri des biodéchets au cimetière,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Amaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-011

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUINEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-011
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Vildé Guingalan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Vildé-Guingalan a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Vildé-Guingalan – acquisition d'un robot de tonte mulching (demande en date du 2 décembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition robot de tonte mulching	12 215,84 €	Dinan Agglomération	30%	3 664,75 €
		Autofinancement	70%	8 551,09 €
TOTAL (HT)	12 215,84 €	TOTAL (HT)	100%	12 215,84 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 3 664,75 € à la commune de Vildé-Guingalan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,

Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-012

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 – Procurations : 16 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUANEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-012
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Calorguen pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Calorguen a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Calorguen – acquisition d'un robot de tonte mulching (demande en date du 5 décembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition robot de tonte mulching	4 126,16 €	Dinan Agglomération	30%	1 230,00 €
		Autofinancement	70%	2 896,16 €
TOTAL (HT)	4 126,16 €	TOTAL (HT)	100%	4 126,16 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 1 230 € à la commune de Calorguen pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-013

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 – Procurations : 16 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODÉT, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODÉT, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-013
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Languenan pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Languenan a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Languenan – aménagement d'une plateforme de compostage communale (demande en date du 12 décembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Construction plateforme de compostage	9 396,51 €	Dinan Agglomération	30%	3 051,80 €
Acquisition conteneurs (tri biodéchets du restaurant scolaire)	286,14 €	Autofinancement	70%	7 120,85 €
Acquisition bâche	490,00 €			
TOTAL (HT)	10 172,65 €	TOTAL (HT)	100%	10 172,65 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 3 051,80 € à la commune de Languenan pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

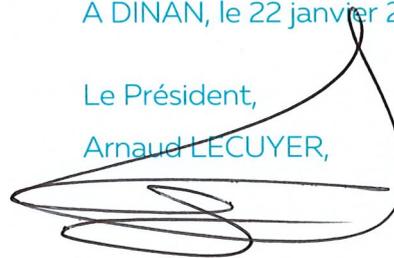
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-014

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUANEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-014
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Plélan-le-Petit pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Plélan-le-Petit a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Plélan-le-Petit – acquisition d'un robot de tonte mulching (demande en date du 16 décembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition robot de tonte mulching	9 240,00 €	Dinan Agglomération	30%	2 772,00 €
		Autofinancement	70%	6 468,00 €
TOTAL (HT)	9 240,00 €	TOTAL (HT)	100%	9 240,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 2 772 € à la commune de Plélan-le-Petit pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

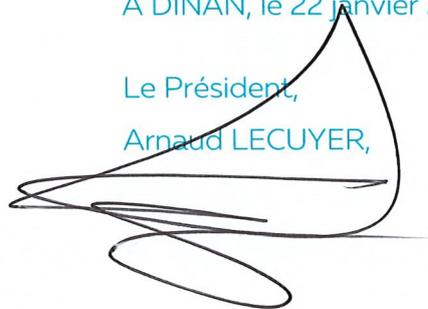
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-015

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 72 - Procurations : 16 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Nicole VILLER pouvoir à Maxime LEBORGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Réduction et collecte des déchets	N° DE L'ACTE : CA- 2025-015
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
<u>Objet</u> : Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Pléboulle pour le projet d'acquisition d'une tondeuse mulching		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération en septembre 2021 pour les déchets végétaux communaux, étendu aux déchets alimentaires communaux en septembre 2022, la commune de Pléboulle a sollicité un fonds de concours pour les projets suivants et selon les plans de financement ci-dessous :

- Pléboulle – acquisition d'une tondeuse mulching (demande en date du 17 décembre 2024) :

Dépenses	Montants HT	Recettes	% du total	Montants HT
Acquisition tondeuse mulching	7 975,00 €	Dinan Agglomération	30%	2 392,50 €
		Autofinancement	70%	5 582,50 €
TOTAL (HT)	7 975,00 €	TOTAL (HT)	100%	7 975,00 €

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 VI relatifs à l'attribution de fonds de concours entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération, notamment l'article 10.6-1 relatif à la compétence facultative « *Actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production* »,

Vu la délibération-cadre n°CA-2021-093 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 septembre 2021 approuvant la création du Défi Val-Vert et approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Dinan Agglomération,

Vu la délibération-cadre n°CA-2022-098 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2022 approuvant l'extension du Défi Val-Vert à tous les biodéchets des communes et approuvant le règlement révisé,

Vu la délibération n°CA-2023-200 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant la prolongation du Défi Val-Vert sur l'année 2024,

Considérant que les montants demandés n'excèdent pas la part du financement assuré, hors subvention, par les bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 2 392,50 € à la commune de Pléboulle pour le projet d'acquisition d'une tondeuse mulching,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de fonds de concours, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-016

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 71 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 86

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Habitat et Gens du voyage	N° DE L'ACTE : CA- 2025-016
HABITAT		
Objet : Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Convention Intercommunale des Attributions (CIA) - Document cadre - Adoption		

Rapporteur : Monsieur Mickaël CHEVALIER

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), réunie en instance plénière le 7 novembre 2024, a adopté le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et approuvé la Convention Intercommunale des Attributions (CIA).

Les documents :

- Le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) (Cf. annexe 1) :

Ce document fixe les orientations stratégiques pour l'attribution des logements locatifs sociaux dans le cadre des obligations réglementaires définies par les lois Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), Egalité et Citoyenneté, portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), et Différenciation, Décentralisation, Déconcentration (dite loi 3DS).

Il fixe les orientations stratégiques pour garantir les équilibres de peuplement dans le parc social, favoriser les parcours résidentiels des locataires et répondre aux priorités en matière d'attribution des logements sociaux.

Les enjeux suivants ont été **identifiés** et ont permis de définir les orientations de la CIL de Dinan Agglomération :

- Une nécessité d'agir sur l'offre en continuant de produire des logements de manière suffisante, répartis de façon équilibrée sur le territoire et adaptée au profil de la demande ainsi qu'en réhabilitant et en adaptant le parc social existant.
- Une volonté de répondre à la demande sociale en veillant à satisfaire tous les profils de demandeurs et à garantir la mixité sociale.
- Une volonté de favoriser la mobilité résidentielle des ménages pour fluidifier la rotation du parc social par une offre de logements diversifiée et en agissant sur toute la chaîne du logement.
- Un besoin de communiquer et de partager sur la thématique du logement social et de renforcer les partenariats locaux existants.

Les orientations retenues :

1. Agir sur l'offre de logements sociaux :
 - o Développer une offre adaptée aux besoins locaux actuels et futurs et équilibrée territorialement,
 - o Réhabiliter et moderniser le parc existant pour répondre aux normes énergétiques et aux besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées etc.)
2. Répondre à la demande sociale en garantissant le droit au logement :
 - o Accorder une attention particulière aux publics précaires et prioritaires, tout en veillant à l'équilibre territorial,
 - o Utiliser des outils comme la cotation des demandes pour faciliter l'accès au logement de tous.
3. Fluidifier les parcours résidentiels :
 - o Favoriser les mutations et la mobilité au sein du parc HLM,
 - o Encourager la mobilité résidentielle des ménages.

4. Communiquer et partager sur la thématique du logement social et des attributions et assurer le suivi des objectifs de la CIL et de la CIA :
 - o Communiquer, former et renforcer les partenariats locaux,
 - o Suivre les objectifs définis dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA).

Cette stratégie s'inscrit dans un contexte de tension sur le marché du logement, avec une demande en constante augmentation et une offre insuffisante.

Le document appelle à une collaboration renforcée entre tous les partenaires pour répondre efficacement aux enjeux identifiés.

- La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) (Cf. annexe 2) :

La Convention Intercommunale des Attributions (CIA), conclue pour 6 ans, décline de manière opérationnelle les orientations du document cadre et prévoit les actions concrètes en faveur du logement social à mettre en œuvre sur la période 2025-2030.

En particulier, elle :

- Fixe les engagements des différents partenaires pour atteindre les objectifs fixés,
- Fixe les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires,
- Prévoit les instances de gouvernance à mettre en place.

Les signataires :

- Dinan Agglomération, représentant l'ensemble des communes,
- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- Les bailleurs sociaux suivants :
 - o Néotoa,
 - o Terres d'Armor Habitat,
 - o SA La Rance,
 - o SA BSB Les Foyers,
 - o Emeraude Habitation,
 - o Armorique Habitat,
- La Société Anonyme Coopérative de Production d'Habitations à Loyer Modéré, Coopalis,
- La Société Action Logement Services, entreprise de l'économie sociale et solidaire ayant pour objet le financement d'actions dans le domaine du logement, en particulier du logement des salariés.

Engagements des signataires :

- Dinan Agglomération : à assurer le pilotage, l'animation et le suivi de la convention ; mettre en place et animer les instances,
- L'Etat : à assurer avec Dinan Agglomération le pilotage, l'animation et le suivi de la convention dans le cadre des instances,
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : à tenir compte des objectifs d'attributions et de mixité fixés par la convention pour l'attribution relevant de son contingent de réservation,
- Les bailleurs sociaux : à s'inscrire dans les objectifs fixés par la convention et à en tenir compte lors des attributions des logements ainsi qu'à contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par Dinan Agglomération,
- Action Logement : à tenir compte des objectifs d'attributions et de mixité fixés par la convention pour l'attribution relevant de son contingent de réservation.

La CIA se décline en « fiches actions » par orientations :

Orientation n°1 « Agir sur l'offre en logement social pour l'adapter aux besoins actuels et futurs » :

- ACTION 1 : Adapter la production en proposant une offre qui réponde aux caractéristiques de la demande,
- ACTION 2 : Agir sur le parc existant,
- ACTION 3 : Veiller à l'équilibre territorial de la production de logements sociaux.
- ACTION 4 : Agir sur l'offre dans son ensemble,

Orientation n°2 « Répondre à la demande en garantissant le droit au logement » :

- ACTION 5 : Appliquer les dispositions réglementaires d'attributions prévues par la loi,
- ACTION 6 : Tendre vers une satisfaction de la demande représentative du fichier de la demande sociale,
- ACTION 7 : Veiller à l'équilibre de peuplement des territoires et quartiers.
- ACTION 8 : Faciliter l'accès au logement de tous.

Orientation n°3 « Fluidifier la rotation du parc social et favoriser la mobilité résidentielle des ménages » :

- ACTION 9 : Favoriser les mutations et la mobilité au sein du parc HLM,
- ACTION 10 : Encourager la mobilité résidentielle des ménages.

Orientation n°4 « Communiquer et partager sur la thématique du logement social et des attributions et assurer le suivi des objectifs de la CIL et de la CIA » :

- ACTION 11 : Communiquer et partager sur la thématique du logement social et des attributions,
- ACTION 12 : Assurer le suivi des objectifs de la CIL et de la CIA à travers une gouvernance adaptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 441-1 et suivants, relatifs à la Conférence Intercommunale du Logement et aux obligations des EPCI en matière de gestion des attributions de logements sociaux ;

Vu la délibération n°CA-2020-001 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 janvier 2020 portant approbation du PLUiH,

Vu la délibération de Dinan Agglomération n°CA-2023-038 en date du 27 mars 2023 portant sur la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

Vu l'arrêté, conjointement signé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et Monsieur le Président de Dinan Agglomération le 2 août 2023, arrêtant la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

Considérant les travaux de concertation menés avec les bailleurs sociaux, les communes membres et les autres partenaires locaux dans le cadre de la CIL ;

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL),
- Approuver la Convention Intercommunale des Attributions (CIA), telle que présentée en annexe,
- Autoriser le Président à demander les agréments du Préfet pour le document cadre de CIL et pour la CIA,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la CIA ainsi que tout autre document relatif à la CIL.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-017

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 70 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Direction Pilotage administratif et Relations aux communes	N° DE L'ACTE : CA- 2025-017
CYCLES DE L'EAU		
Objet : Eau et Assainissement - Concessions SEMOP et DSP Littorale - Election des Commissions de concession et de délégation de service public ad hoc - Appel à candidatures		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Par délibération n°CA-2024-075 en date du 15 juillet 2024 et n°CA-2024-117 en date du 28 octobre 2024, le conseil communautaire a validé le principe du recours à deux délégations de service public (DSP), en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Une DSP eau et assainissement collectif confiée à une SEMOP intervenant sur les communes suivantes :

Pour le service d'eau potable :

- Aucaleuc
- Bobital
- Broons
- Brusvily
- Calorguen
- Dinan
- Evran
- La Vicomte-sur-Rance
- Lanvallay
- Le Quiou
- Le Hinglé
- Les Champs-Géraux
- Pleudihen-sur-Rance
- Plouasne
- Plouër-sur-Rance
- Plumaugat
- Quévert
- Saint-André-des-Eaux
- Saint-Carné
- Saint-Hélen
- Saint-Judoce
- Saint-Juvat
- Saint-Maden
- Saint-Samson-sur-Rance
- Taden
- Trélivet
- Trévron
- Tréfumel

Pour le service d'assainissement collectif :

- Aucaleuc
- Bobital
- Brusvily
- Calorguen
- Plouër-sur-Rance
- Quévert
- Saint-Carné
- Saint-Hélen
- Saint-Judoce
- Dinan
- Evran
- La Vicomte-sur-Rance
- Lanvallay
- Saint-Juvat
- Saint-Samson-sur-Rance
- Taden
- Trélivet
- Le Hinglé
- Les Champs-Géraux
- Pleudihen-sur-Rance
- Plouasne
- Trélivet
- Vildé-Guingalan pour partie (STEU - Lanvallay)

Une DSP assainissement collectif « Littoral Nord » intervenant sur les communes suivantes :

- Plévenon
- Fréhel
- Matignon
- Saint-Cast-le-Guildo
- Beausais-sur-Mer
- Créhen
- Plancoët
- Pleslin-Trigavou
- Langrolay-sur-Rance
- Saint-Jacut-de-la-Mer
- Pléboulle

La procédure de choix des futurs délégataires suppose l'intervention d'une commission de délégation de service public qui sera plus particulièrement en charge de :

- Examiner les candidatures,
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres.

Compte tenu de l'objet de ces DSP, et des communes directement concernées il est proposé de créer deux Commissions de Délégation de Service Public ad hoc, dont l'objet serait strictement limité au suivi de chacune des deux procédures.

Considérant que l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit les modalités d'élection des membres des commissions de délégation de service publics pour les établissements publics,

Aux termes de celui-ci : « la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ».

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection des deux Commissions de délégation de service public, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes,

Considérant que ces conditions pourraient être les suivantes :

- Les listes sont composées de candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires,
- Ou, le cas échéant, de moins de candidats qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires,
- Les listes seront déposées par mail (assemblees@dinan-agglomeration.fr), ou au service des assemblées avant le jeudi 06 février 2025, 17h00, précisant en en tête « liste DSP SEMOP » et/ou « liste DSP Littoral ».

Vu les articles L2121-21 (par renvoi de l'article L.5211-1), L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2024-075 en date du 15 juillet 2024 et n°CA-2024-117 en date du 28 octobre 2024, actant le principe de deux délégations de service public,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

- Accepter les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées en vue de l'élection des deux commissions de délégation de service public ad hoc « DSP SEMOP » et « DSP Littoral » lors de la réunion du Conseil Communautaire du 17 février prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votants : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-018

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 70 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Développement économique	N° DE L'ACTE : CA- 2025-018
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
<u>Objet</u> : Zone d'Activités de la Minotais - Commune de Plouër-sur-Rance - Redevance - Appel à Manifestation d'Intérêt		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

En 1989, l'Etat a transféré la gestion de la Zone d'Activités Portuaire (ZAP) de la Minotais au profit de la Commune de PLOUER-SUR-RANCE.

En 1993, la commune a conclu avec la Société SAINT-SAMSON-PLAISANCE une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels, pour une durée de trente (30) ans.

En 2017, suite au transfert de compétence relativement à la gestion des zones d'activités, notamment portuaires, Dinan Agglomération est devenue gestionnaire.

Cette convention est arrivée à échéance le 15 septembre 2023.

Au sein de la même zone, la société ESTUAIRE MARINE bénéficie d'une convention d'occupation du domaine public, dans les mêmes conditions, par suite de :

- La signature d'une convention délivrée le 1^{er} octobre 2003 au profit de la société ESTUAIRE MARINE SERVICES pour une durée de trente (30) ans,
- La résiliation puis la signature, en 2022, d'une nouvelle convention, pour la durée restant à courir sur la convention initiale, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2033, au profit de la société ESTUAIRE MARINE (acquéreur du fonds de commerce d'ESTUAIRE MARINE SERVICES).

Ces occupations ont été consenties moyennant le paiement, en 2020, d'une redevance annuelle de 3,15 € / m² ¹, révisable sur la base du dernier indice des loyers commerciaux connu à la date du 1^{er} janvier de chaque année. La redevance annuelle due pour une occupation de 920 m² était donc de 2 898 €.

Au 15 septembre 2023, le montant de la redevance annuelle, après révision était donc de 3,44 € / m², soit 3 165 € par an. Au 1^{er} janvier 2025, elle aurait été de 3 452 €, soit 3,75 € / m².

Après avoir successivement intégré aux conventions, en 2020, puis retiré, en 2022, le coût de l'entretien des équipements collectifs de traitement des eaux de l'aire de carénage, en part variable, il est proposé, compte tenu des enjeux liés au traitement des boues, que Dinan Agglomération en maîtrise le suivi et donc la prise en charge. Une majoration de la redevance annuelle puis une régularisation au réel auprès des occupants se fera l'année suivant la facturation de l'entretien.

Selon les devis adressés par les prestataires, il en ressort que l'entretien de cette aire de carénage coûte, prévisionnellement, tous les 2 ans, 8400 € HT. Cela représente donc 4 200 € HT / an / 2, soit un montant de 2 100 € HT / an / occupant.

¹ Délibération n°CA-2019-245 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 portant révision de la redevance d'occupation

Le fait pour Dinan Agglomération de reprendre en charge le coût de l'entretien de l'aire de carénage, pour l'ensemble de la ZAP, comprenant deux (2) occupants, nécessite également d'établir un avenant avec la Société Estuaire Marines.

La convention d'occupation du domaine public pour la société SAINT-SAMSON-PLAISANCE ayant expirée, il convient à présent de statuer :

1. Tant sur l'indemnisation due par ladite société pour la période ayant couru entre le 15 septembre 2023 et la fin de l'occupation, à venir, sans titre,
2. Que sur le principe de l'occupation des biens, cadastrés section AM numéro 128, avec le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), et sa valorisation, outre la refacturation du coût de l'entretien de l'aire de carénage.

1. S'agissant de l'indemnité due pour l'occupation sans titre par la société SAINT-SAMSON-PLAISANCE, il est proposé de retenir le montant de la redevance fixé dans la convention applicable au moment de son expiration, le 15 septembre 2023, et d'y appliquer la révision conventionnelle.

Pour 2023, Dinan Agglomération ayant émis un titre pour la totalité de l'année et la société ayant régularisé la somme, seule une indemnité à compter du 1^{er} janvier 2024 est due. Pour l'année 2024, l'indice de référence des loyers commerciaux à retenir est celui du 3^{ème} trimestre 2023, soit 133,66. La somme due pour 2024 est donc de 3 350 €.

2. Sur l'occupation à formaliser après AMI, l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques prescrit, « *lorsque [l'occupation] permet à son titulaire d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique* » que « *l'autorité compétente [gestionnaire du domaine public] organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

Une fois la redevance fixée, il reviendra donc à DINAN AGGLOMERATION de lancer un appel à manifestation d'intérêt permettant ainsi une mise en concurrence des opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par ladite parcelle.

Cela signifie donc d'adopter une nouvelle redevance fixe au m², laquelle serait augmentée du coût de l'entretien de l'aire de carénage, par principe variable.

Il est proposé que les conditions financières de l'occupation de la partie Ouest de la ZAP de la Minotais, actuellement occupée par la Société Saint-Samson-Plaisance, soient les suivantes :

- 3,75 € / m², soit 3 450 € pour 920 m², ce tarif annuel devant ensuite être révisé annuellement selon les dispositions explicitées dans les conventions d'occupation de longue durée,
- Récupération des coûts d'entretien des équipements collectifs de traitement des eaux de l'aire de carénage, s'établissant, prévisionnellement, à 2 100 € HT / an.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (GG3P),

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2122-1-1,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2017-361, CA-2021-362, CA-2017-363, CA-2017-364 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2017 portant transfert des ZAE communales,

Vu les délibérations n°CA-2019-245 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 16 décembre 2019 portant révision des contrats d'occupation de longue durée sur la zone d'activités portuaires de la Minotais à PLOUER-SUR-RANCE,

Vu l'arrêté portant décision de création d'un port de plaisance à PLOUER-SUR-RANCE, en date du 15 novembre 1989,

Vu le contrat de concession en date de 1989 entre l'Etat et la Commune de Plouër-sur-Rance,

Vu le contrat d'occupation de longue durée des terrains de la zone portuaire en date du 20 janvier 2006 passée entre la Commune de Plouër-sur-Rance et la SARL Saint-Samson Plaisance,

Considérant qu'une occupation sans titre ouvre droit à indemnisation pour son propriétaire et/ou gestionnaire,

Considérant que l'occupation du Domaine Public par un opérateur économique nécessite une mise en concurrence,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique sur la partie Ouest de la ZAP de la Minotais, à PLOUER-SUR-RANCE, actuellement occupée par la Société Saint-Samson-Plaisance, à 3,75 €/m², soit pour 920 m² une somme de 3 450 € annuelle,
- **Approuver** que cette somme de 3 450 € annuelle s'entend Hors Taxes sur la valeur ajoutée, l'occupant devant en conséquence s'engager à acquitter, en sus de la redevance, le montant de la TVA en cas d'option ou de toute autre taxe ou de substitution qui pourrait être créée, au taux légalement en vigueur au jour de chaque règlement,
- **Approuver** que soit majorée à la redevance annuelle de 3,75 € HT / m², la somme annuelle de 2 100 € HT représentative du coût d'entretien de l'aire de carénage, soit 4 650 € HT,
- **Approuver** que le montant de la redevance prévue sur la partie Est de la ZAP de la Minotais, actuellement occupée par Estuaire Marine Services, soit également majorée de cette somme de 2 100 € HT, dans les mêmes conditions,
- **Spécifier** que cette somme de 2 100 € sera réajustée en fonction du coût d'entretien réel de l'aire de carénage,
- **Approuver** le montant de l'indemnité relative à la période d'occupation sans titre par la société SAINT-SAMSON-PLAISANCE pour :
 - o L'année 2024 à hauteur de 3 350 €,
 - o Pour la période devant courir à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la prise de possession réelle des biens par le nouvel occupant, à hauteur de 3 450 €,
 - o D'éventuelles périodes au-delà du 1^{er} janvier 2026, à hauteur du montant de la redevance révisée selon le dernier indice des loyers commerciaux connus au 1^{er} janvier,
- **Approuver** le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt correspondant pour la partie Ouest de la parcelle cadastrée section AM numéro 128, pour une occupation d'une durée de huit (8) ans, pour se terminer le 30 septembre 2033,
- **Prendre acte** que Madame Suzanne LEBRETON, conformément à sa délégation de pouvoirs, signera tous documents relatifs à ces occupations, à savoir la

convention d'occupation du domaine public auprès du nouvel occupant retenu suite à l'AMI, ainsi que l'avenant auprès de la société ESTUAIRE MARINE, portant modification de la redevance,

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 20 janvier 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-019

Le lundi 20 janvier 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 70 - Procurations : 15 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Arnaud CARRE, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLEU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Marie-Christine PINARD, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Denis GOUPIL, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Brigitte BALAY- MIZRAHI pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Olivier BOBIGEAT pouvoir à René DEGRENNE, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Didier SAILLARD pouvoir à Didier MORAIN, André DURAND pouvoir à Yves BRUNET, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Patrice GAUTIER, Céline LABBE pouvoir à Marie-Christine COTIN, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2025-019
ADMINISTRATION GENERALE		
<u>Objet</u> : Désignations dans les organismes extérieurs - Mise à jour		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Lors du renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, suite à son installation le 16 juillet 2020, a dû désigner ses différents représentants au sein des organismes extérieurs dont il est membre.

Depuis 2020, Dinan Agglomération a des représentants au sein de plusieurs organismes extérieurs. Cependant, plusieurs élus ont fait part de leur démission de leur mandat local, ce qui a pour conséquence la démission *de facto* de ces organismes extérieurs, en tant que représentants de Dinan Agglomération. Dès lors, il convient, pour Dinan Agglomération, de désigner des nouveaux représentants au sein de ces structures.

Il s'agit des organismes suivants :

- La Mission Locale du Pays de Dinan,
- Le Syndicat mixte de valorisation de déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB),
- Le Syndicat Caulnes La Hutte Quélaron,
- La Commission Locale de l'Eau Rance Frémur Baie de Beaussais.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 relatifs aux modalités de scrutin, L.5711-1 à L.5711-6 relatifs aux syndicats mixtes fermés, L.5721-1 à L.5721-9 relatifs aux syndicats mixtes ouverts,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2014 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Rance, du Frémur et de la Baie de Beaussais

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2017-042 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 janvier 2017 portant adhésion de Dinan Agglomération au Syndicat Mixte de traitement des déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB),

Vu la délibération n°CA-2017-050 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 janvier 2017 portant adhésion au Syndicat d'eau Caulnes la Hutte Quélaron,

Vu la délibération n°CA-2017-089 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 13 mars 2017 portant adhésion de Dinan Agglomération à la Mission Locale du Pays de Dinan,

Vu la délibération n°CA-2020-067 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 27 juillet 2020 portant désignation des représentants dans les Commissions Locales de l'Eau (CLE),

Vu les délibérations n°CA-2020-083 du 07 septembre 2020, n°CA-2021-071 du 19 juillet 2021 et n°CA-2022-082 du 18 juillet 2022 portant désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de la Mission Locale du Pays de Dinan,

Vu les délibérations n°CA-2020-123 du 20 décembre 2020, n°CA-2021-014 du 20 mars 2021, et n°CA-2021-041 du 26 avril 2021 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de la CLE Rance Frémur Baie de Beausais,

Vu les statuts de ces différents organismes extérieurs,

Considérant l'évolution de la forme juridique du syndicat de préfiguration du PNR, entraînant la nécessité pour les adhérents de désigner de nouveau de représentants,

Considérant, et à l'exception des syndicats mixtes fermés, qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de ses délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5721-1 CGCT et qu'il peut le faire, plus largement, pour les nominations et représentations, à l'unanimité, sauf disposition législative ou réglementaire expresse prévoyant ce mode de scrutin, conformément à l'article L.2121-33 CGCT applicable par renvoi des dispositions de L.5211-1 CGCT,

Considérant que la candidature de Madame Françoise Després en qualité de représentante titulaire de Dinan Agglomération au sein de la Mission Locale du Pays de Dinan, alors qu'elle y est actuellement suppléante, nécessite de désigner également un suppléant,

Considérant, pour cet organisme, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

Le Conseil Communautaire prend acte de :

- Désigner un représentant titulaire de Dinan Agglomération au sein de La Mission Locale du Pays de Dinan :
 - o Madame Françoise Després,
- Désigner un représentant suppléant de Dinan Agglomération au sein de la Mission Locale du Pays de Dinan :
 - o Madame Brigitte Balay-Mizrahi,
- Désigner deux (2) représentants titulaires de Dinan Agglomération, parmi les conseillers municipaux de Caulnes, au sein du Syndicat Caulnes La Hutte Quélaron,
 - o Monsieur Jean-Yves Nogues,
 - o Monsieur Hubert Guérin,
- Désigner un représentant de Dinan Agglomération issu des conseils municipaux au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance - Frémur - Baie de Beausais :
 - o Monsieur Hubert Guérin.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



A DINAN, le 22 janvier 2025

Le Président,
Arnaud LECUYER,





LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
DINAN AGGLOMERATION

Séance du : 20 janvier 2025

Date d'affichage : 05/02/2025

- Délibération N° CA-2025-001

Désignation du secrétaire de séance

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2025-002

Etat des décisions du Président du mois de décembre 2024

Information règlementaire

- Délibération N° CA-2025-003

Délibérations du Bureau Communautaire

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2025-004

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024

Information règlementaire

- Délibération N° CA-2025-005

Réseau de chaleur urbain – Approbation du choix du concessionnaire, du contrat et autorisation du Président à signer le contrat

Délibération adoptée à l'unanimité

(Abstentions : 6, Non votants : 3)

- Délibération N° CA-2025-006

Prolongation du défi Val-vert sur l'année et adoption du règlement

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2025-007

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Taden pour l'acquisition d'une tondeuse mulching et de deux déshydrateurs

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-008

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune d'Aucaleuc pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-009

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Trélivan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-010

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune d'Yvignac-la-Tour pour le projet d'aménagement d'un espace de tri des biodéchets au cimetière

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-011

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Vildé Guingalan pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-012

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Calorguen pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-013

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Languenan pour le projet d'aménagement d'une plateforme de compostage communale

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-014

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Plélan-le-Petit pour le projet d'acquisition d'un robot de tonte mulching

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-015

Attribution de fonds de concours défi Val-Vert à la Commune de Pléboulle pour le projet d'acquisition d'une tondeuse mulching

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-016

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Convention Intercommunale des Attributions (CIA) - Document cadre - Adoption

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2025-017

Eau et Assainissement - Concessions SEMOP et DSP Littorale - Election des Commissions de concession et de délégation de service public ad hoc - Appel à candidatures

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votants : 2)

- Délibération N° CA-2025-018

Zone d'Activités de la Minotais - Commune de Plouër-sur-Rance - Redevance - Appel à Manifestation d'Intérêt

Délibération adoptée à l'unanimité
(Non votant : 1)

- Délibération N° CA-2025-019

Désignations dans les organismes extérieurs - Mise à jour

Absence de vote – Lecture des nominations par le Président